

2013

Le jugement de takfîr sur un individu spécifique revient aux savants enracinés dans la science 7



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

1/27/2013

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messenger.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

Cheikh Abou 'Abdil-A'lâ Khâlid bin Mohammad bin 'Othmân – qu'Allah le préserve– rapporte une interview d'un journaliste saoudien qui pose des questions à son éminence le Ministre des affaires religieuses en Arabie Saoudite Cheikh Sâlih Âli Ach-Cheikh –qu'Allah le préserve– sur le takfir et ce après des attentats commis en Arabie. Cheikh Sâlih Âli Ach-Cheikh met en évidence le danger de se précipiter dans ce genres de sujets dangereux et l'obligation de confier l'affaire aux juges et aux muftis compétents :

[Le journaliste :](#)

"Qu'Allah vous récompense en bien. Votre éminence : les affaires liées au takfir sont –c'est-à-dire– claires et évidentes dans le Livre d'Allah et la Sunnah de Son Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ et –c'est-à-dire– dans nos

programmes scolaires ainsi que la prise de paroles sur ce sujet et son danger mais malgré tout cela une certaine déviance a eu lieu. Quelle en est la raison votre éminence ?".

Cheikh Sâlih Âli Ach-Cheikh:

"Premièrement je voudrais dire en guise d'introduction que le takfir est un jugement et que le sens du takfir est que tu juges un musulman comme étant mécréant et le takfir a été rapporté dans le Livre d'Allah et dans la Sunnah de Son Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ.

Le takfir de ceux qui ont été jugés mécréants par Allah Le Très-Haut ou le takfir du musulman qui a apostasié, ce jugement se trouve dans le Coran et la Sunnah. Allah dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Ils ont rejeté la Foi après avoir été musulmans".

Sourate At-Tawbah v.74.

Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Des gens qui n'ont plus la foi après avoir cru".

Sourate Âli 'Imrân v.86.

Et Il a dit (ce dont la traduction du sens est) :

"Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'Aime".

Sourate Al-Mâidah v.54.

Et le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a montré qu'il y a parmi les apostats:
"Celui qui a laissé sa religion et quitté le Groupe des musulmans".

Donc le jugement de takfir existe et la méthodologie des Gens de la Sunnah et du Consensus est qu'un musulman, qui atteste que nul n'est en droit d'être adoré à part Allah et que Mohammad est le Messenger d'Allah, peut apostasier soit par une parole ou une action ou une croyance ou un doute. Et c'est ce qui a été écrit par les gens de science dans les livres d'exégèse et les livres de croyance et les livres de jurisprudence parmi les suiveurs de toutes les écoles (juridiques) islamiques mais cette affaire qui se trouve dans les exégèses et se trouve dans les ahâdîth et se trouve dans les explications et se trouve dans les livres de jurisprudence à tel point qu'il n'y a pas d'école juridique qui n'ait pas un chapitre spécifique sur ce sujet qui s'appelle le chapitre du jugement de l'apostat.

Ce takfir, malgré sa complexité et qu'il fasse partie des derniers chapitres de la jurisprudence, y pataugent certains qui ne connaissent même pas les règles de la prière détaillées ni les règles de la zakât détaillées alors qu'il (le takfir) fait partie des chapitres les plus difficiles du point de vue de la compréhension et du point de vue de sa mise en application.

Le sujet du takfir de manière générale les particuliers parmi les gens ne doivent pas y entrer.

Si le jugement en ce qui concerne les affaires sur les ventes qui se trouvent dans les livres de jurisprudence s'en occupent ceux qui sont

spécialistes dans les ventes et les jugements sur les partenariats ceux qui sont spécialistes dans les partenariats et les jugements sur les legs pieux et les testaments et les héritages ceux qui sont spécialistes dans la science des héritages et des testaments et les peines légales : qui juge qu'untel est tué et qu'untel on lui applique la loi du talion et qu'untel on lui donne le prix du sang et d'autres exemples parmi les jugements légiférés ?

Ceux qui sont spécialistes dans les règles de justice ou les gens qui font la fatwâ, qu'en est-il alors de juger un musulman apostat ?

Il n'y a aucun doute que cette affaire fait partie des choses les plus complexes du point de vue de la fatwâ et du point de vue du jugement et c'est pour cela que le jugement en la matière n'est pas laissé aux particuliers parmi les gens et cela ne fait pas partie des choses au sujet desquelles il est demandé au musulman de les appliquer ou qu'il dise : moi je juge untel et untel en fonction de ce que je vois.

C'est lié à la présence de conditions et à la présence d'empêchements et à la présence de jugements détaillés à ce sujet.

C'est pour cela que les gens de science disent que les affaires liées au takfir sont confiées aux juges uniquement et pas au commun des gens ni même aux particuliers parmi les étudiants en sciences islamiques qu'ils disent : untel a apostasié et untel est sorti de sa religion untel est un mécréant etc.

Cela est un jugement exclusif au juge, le juge est celui qui juge ou le mufti qui a réuni les conditions pour juger.

Le mufti qui sait juger convenablement c'est-à-dire l'affirmation des conditions et l'affirmation de l'absence des empêchements.

C'est pour cela que nous disons que l'empressement qui a eu lieu dans ce genre d'affaires, moi je ne fais pas partie des gens qui nient ce jugement légiféré car il n'y a aucun doute qu'il est dangereux que nous disions qu'il n'y a pas de chapitre qui ait pour titre chapitre de l'apostasie et qu'il n'existe pas qu'il est possible qu'un musulman apostasie et qu'il n'est pas correct que nous fassions le jugement de takfir à tel point que certains ont dit : ne jugez pas les chrétiens et les juifs mécréants, ne jugez pas les non-musulmans mécréants.

Cela oppose les jugements d'Allah Le Très-Haut et les jugements du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ mais le sujet du jugement existe dans le Coran et dans la Sunnah mais qui s'occupe de ce jugement ?

Les gens de science en ont parlé mais qui s'occupe de cela ?

C'est ici que se fait la précision dans cette affaire : le sujet du point de vue de la jurisprudence et du point de vue de la croyance existe.

Le sujet est traité dans les livres de croyance –les sujets liés au takfir– et ils y sont traités du point de vue de la croyance pas du point de vue du jugement car les jugements en réalité sont liés à la jurisprudence. Il y a dans la croyance certains genres de takfir afin que tu y croies¹ : c'est-à-

¹ Cheikh Hasan bin 'Abdil-Wahhâb Marzouq Al-Bannâ dit dans son annotation de bas de page sur ce point : "C'est-à-dire afin que tu connaisses son lien avec la croyance des Gens de la Sunnah ou des groupes égarés, c'est-à-dire pour différencier et lorsque nous analysons les paroles des pieux prédécesseurs -qu'Allah leur accorde Son Pardon- nous voyons qu'ils réfutent ceux qui leur posent des questions à ce sujet par des réfutations décisives car s'étendre sur le sujet ouvre des portes dont il est possible qu'il soit difficile de les fermer".

dire : Qui mécroit ? Et quelles sont les actions qui font sortir de l'islam ?
Et quelle est la description ?

Et ce afin que le musulman soit sur ses gardes et qu'il croie ce qu'Allah
Le Très-Haut a dit et ce qu'a dit Son Messager صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ."

Source:

Al-kawâchif al-jaliyyah lilfourouq bayna as-salafiyyah wa ad-da'wât al-hizbiyyah al-bid'iyyah p.294-295 aux éditions Dâr 'ilm as-salaf.